

établi ses affaires cette année-là sur une base d'encaisse. La société a obtenu sa licence de la province de Québec en 1938 et la même année elle a reçu de la province d'Ontario des lettres patentes supplémentaires l'autorisant à s'occuper de toutes les catégories d'assurance, sauf l'assurance-vie.

La société a reçu une licence de la Colombie-Britannique, en 1947, et une licence de l'Alberta en 1950. La société s'est donc occupée d'assurance dans quatre provinces. D'autre part, elle s'est occupée de réassurance dans tout le pays. On prévoit que la présente société sera absorbée par la nouvelle société qui demande à être constituée en corporation. La direction et l'administration demeureront les mêmes.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée; le bill est lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.)

QUESTIONS

DÉCRETS DU CONSEIL—PRODUCTION DE DÉFENSE ET COMMERCE

M. Diefenbaker:

1. Existe-t-il des décrets du conseil, rendus à la demande conjointe ou respective des ministères de la Production de défense et du Commerce, qui n'ont pas été et ne seront pas publiés dans la *Gazette du Canada*, et qui ne seront pas rendus publics?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel en est le nombre?

Le très hon. M. St-Laurent: J'avais l'intention de répondre oralement à la question, mais comme l'honorable député est absent il vaut mieux la réserver. Elle ne mentionne aucune limite quant à la date, mais je suis certain que l'honorable député ne voudrait pas que nous examinions les archives depuis la Confédération pour compter le nombre de décrets du conseil. Si nous réservons la question, je fournirai volontiers à l'honorable député les renseignements dont il a réellement besoin.

M. l'Orateur: La question est réservée.

PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Fairclough:

Au cours de chacun des mois de janvier, février et mars de la présente année, quelle somme globale a-t-on versée en prestations d'assurance-chômage?

M. Côté (Verdun-La Salle): Janvier, \$14,-012,496.88; février, \$15,571,156.15. Les données de mars ne sont pas encore disponibles.

INDICE DU COÛT DE LA VIE

M. Noseworthy:

1. De quels syndicats ouvriers ou succursales de syndicats ouvriers, s'il en est, le Gouvernement a-t-il reçu des demandes de tenue de séances publiques au sujet de l'indice du coût de la vie et du projet de révision de cet indice?

2. Quelles organisations et (ou) quels groupements, s'il en est, ont été invités par le Bureau fédéral de la statistique à conférer avec les statisticiens et à faire connaître leur avis sur l'indice du coût de la vie?

3. Quelles organisations et quels groupements, s'il en est, ont conféré avec le Bureau fédéral de la statistique et (ou) lui ont présenté des exposés écrits relatifs à l'indice du coût de la vie et au projet de révision de cet indice?

4. En vertu de quelles instructions le Bureau fédéral de la statistique établissait-il, établit-il et établira-t-il l'indice du coût de la vie?

Le très hon. M. Howe:

1. *International Union of Mine, Mill and Smelter Workers, District 8; United Electrical, Radio and Machine Workers of America, District 5; Council and Local 523; United Fishermen and Allied Workers' Union; Vancouver Enamel Workers' Federal Union, n° 291.*

2. Association canadienne des consommateurs; Chambre de commerce du Canada; Congrès canadien du travail; Fédération canadienne des agriculteurs; Association canadienne des industriels; Fédération canadienne des détaillants; Confédération des travailleurs catholiques du Canada; Congrès des femmes canadiennes, section de la tête des lacs; *International Union of Mine, Mill and Smelter Workers, District 8; Congrès canadien des métiers et du Travail; United Electrical, Radio and Machine Workers of America, District 5; Council and Local 523; United Fishermen's and Allied Workers Union; Vancouver Enamel Workers' Federal Union, n° 291.*

3. Association canadienne des consommateurs; Chambre de commerce du Canada; Congrès canadien du travail; Fédération canadienne des agriculteurs; Association canadienne des industriels; Fédération canadienne des détaillants; Confédération des travailleurs catholiques du Canada; *General Motors Corporation*; un groupe d'économistes universitaires et autres n'appartenant pas au service fédéral; statisticiens étrangers; Congrès canadiens des métiers et du travail.

4. La loi de statistique, 11-12 George VI, chapitre 45. Voir plus précisément l'article 3(a) et l'article 32(1).